

Erratum apporté au bilan social AP-HP 2019 suite aux remarques formulées par les membres des instances centrales au cours de la réunion technique du 15 juin 2020.

Page 56 – Indicateur 9 - Jours de carence

Ajout du montant 2018 à l'indicateur 6.4.3 Montant total des sommes retenues au titre des jours de carence

2018	6 229 440 €
2019	6 838 431 €

Page 61 – Indicateur 9 - Pourcentage d'agents effectuant des horaires dérogatoire en 12h

1/ Il n'y a pas de données 2018 et 2019 pour les organisations de travail **12 jour > 12h nuit et 12h jour = 12h nuit** car elles ont fait l'objet d'un regroupement sous la nouvelle organisation de travail **12h jour >= 12h nuit** en cours d'année 2017.

2/ Les données pour l'organisation de travail **12h nuit > jour** est en cours de recalcul. Toute fois le pourcentage rapporté à l'effectif total est consultable au sous-indicateur 4 de la page 118.

Page 104 – Indicateur 21.10 - Existence d'un service de restauration pour le personnel

Suppression de la référence au site de La Rochefoucauld.

Point divers : Indicateur 11.3.2 en page 3 de l'erratum du 09 juin 2020

Il y a une erreur de titre de l'indicateur 11.3.2, ce n'est pas le « *Pourcentage de personnel ayant rempli leur obligation de développement professionnel continu (DPC)* »

L'intitulé exact est : 11.3.2. Nombre d'agents formés par catégorie professionnelle et statutaire

		Formation prof. initiale	Adaptation au poste	Evolution prévisible emplois	Nouvelles compétences	Préparations concours	Etudes promotionnelles	Conversion	VAE	Total*
Personnel Administratif	Catégorie A		450	13	550	14			2	791
	Catégorie B	2	958	18	626	58	6			1 419
	Catégorie C	8	933	8	859	100	11			1 639
Personnel Soignant	Catégorie A	1	11 179	492	7 685	368	482		2	15 078
	Catégorie B	1	1 894	109	1 295	40	49		1	2 552
	Catégorie C	195	8 711	171	5 161	169	563	2	22	12 289
Personnel Socio-Educatif	Catégorie A		312	12	416	2				584
	Catégorie B		40		68	1				101
	Catégorie C				1					1
Personnel Médico-Technique	Catégorie A		641	19	343	7	11			802
	Catégorie B	2	1 451	61	813	150	60			2 022
	Catégorie C		2							2
Personnel Technique et Ouvrier	Catégorie A		485	7	319	12				652
	Catégorie B		473	23	549	84			3	903
	Catégorie C	15	920	21	547	170	7		5	1 412
Total général*		224	28 395	954	19 173	1 175	1 189	2	35	40 016

* Le nombre total d'agent (en ligne et en colonne) peut être inférieur ou égal à la somme des lignes ou des colonnes car le même agent peut changer de catégorie dans l'année et suivre plusieurs types de formation.